



Je veux refuser la succession

Par **jensine**, le 19/06/2013 à 11:53

Bonjour

j ai fait une grosse erreur en signant l acte de notoriété en mars dernier. Je suis nue-propriétaire d un appartement très délabré , il faut faire plein de travaux , c est un gros chantier.

Ma mere qui est l usufruitière ne veut rien faire , elle ne veut ni la vendre ni la louer , elle veut la laisser comme ca !

Comment faire pour refuser l heritage ? Il est hors de question que je fasse "le sale boulot" a sa mort ! Moi et mon mari nous ne sommes pas riches !

Aidez moi a me sortir de ce pétrin, merci.

Par **youris**, le 19/06/2013 à 13:06

bjr,

si votre mère usufruitière n'entretient pas le bien comme prescrit par le code civil, vous pouvez demander au tribunal la déchéance de son usufruit et vous serez alors plein propriétaire.

cdt

Par **jensine**, le 19/06/2013 à 13:20

Merci